Loto Québec

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 21 avril 2026

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0968

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 23 mars 2026.

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'aucune demande d'aménagement de salle de prière ou de recueillement n'a été reçue pour la période visée et que la Société ne détient donc pas de document susceptible d'y répondre. Par conséquent, nous ne pouvons y donner suite conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec